



ASSEMBLEE GENERALE

La réunion se déroule à la salle des fêtes de Hortes et débute à 9h15.

Présents ou représentés :

- 19 sociétés ou écoles de musique de l'Aube
- 12 sociétés ou écoles de musique de Haute-Marne

Le quorum de la moitié plus un est atteint ($53/2 + 1 = 28$) et permet de procéder au vote des travaux.

La majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents sauf Véronique BONNEVAUX, Mélanie GERVASONI, Daniel MATHIOT, Patrice POULIN, Camille RAVAIOLI et Jean-Marc WAGNER excusés.

ORDRE DU JOUR

ALLOCUTION DE BIENVENUE.....	2
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE MERY SUR SEINE	2
RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES.....	2
RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER.....	3
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELABLES.....	4
FIXATION DE LA COTISATION 2025	5
BUDGET PREVISIONNEL 2024.....	5
DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 (AUBE)	6
CONGRES CMF	6
EXAMENS FEDERAUX	7
OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)	8
NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION	9
INFORMATIONS (DEMANDE DE SUBVENTION, ASSURANCES, OPENTALENT, MEDAILLES, SACEM, SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK...)	9
CMF CHAMPAGNE-ARDENNE.....	11
QUESTIONS DIVERSES	12

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Thérèse GERARD souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents. Elle remercie l'équipe des Fa Sonneurs pour l'accueil et le concert de cet après-midi. Nous sommes très bien logés. Elle remercie tout le monde d'avoir fait le déplacement et regrette les absences. Les échanges seront constructifs mais ne pourront représenter toutes les sociétés.

Elle rappelle que ce n'est pas forcément le Président ou le Directeur de la structure qui peut venir à l'Assemblée Générale. Il suffit de mandater un musicien pour représenter la structure.

Thérèse GERARD explique que c'est le même constat dans les AG d'autres associations.

Elle demande à l'assistance une minute de silence à la mémoire des musiciens et des proches de musiciens qui nous ont quittés cette année.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE MERY SUR SEINE

Le compte rendu exhaustif est disponible sur le site internet de la fédération.

Nicolas PIELTIN, secrétaire, fait lecture de l'extrait du compte-rendu reprenant les points abordés.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES

Thérèse GERARD explique que l'organisation de l'Orchestre Départemental 2024 a débuté déjà en 2023.

Elle remercie tous les membres du CA qui travaillent pour être au plus proche des sociétés. Tout est perfectible et il est nécessaire d'avoir des retours positifs et négatifs afin d'améliorer nos pratiques.

Elle ajoute que l'équipe est motivée pour apporter des ajustements mais qu'elle ne peut le faire que si les structures adhérentes transmettent leurs besoins.

La Fédération va essayer d'être présente un maximum lors des concerts par le biais de ses membres. Malheureusement, l'activité est nombreuse et il n'est pas toujours facile de se multiplier.

Lorsque la Fédération reçoit une invitation, elle essaiera de répondre favorablement et enverra un représentant. Ce sera l'occasion pour la structure qui reçoit d'échanger avec le représentant de la Fédération.

Thérèse GERARD remercie une nouvelle fois l'ensemble de l'équipe du Conseil d'Administration.

Nicolas PIELTIN fait lecture des activités de la Fédération pour l'année 2023.

Activités 2023 :

7 janvier
12 février

Réunion d'information Opentalent	Troyes
Réunion Conseil d'Administration	Troyes

Du 22 au 25 février

12 mars

Du 20 au 22 avril

14 mai

14 mai

11 juin

17 juin

Du 6 au 9 juillet

Du 21 au 26 Août

1er octobre

Du 1er au 4 novembre

27 novembre

3 décembre

Stage et concerts OAJ

Assemblée Générale

Congrès de la CMF

AG du Groupement Régional

Examens Fédéraux

Examens Fédéraux

Examens Fédéraux

Stage et concerts OAJ

Stage Régional

Réunion Conseil d'administration

Stage OAJ

Réunion de travail OAJ

Réunion membres haut-marnais

Troyes/Torcy le grand/St Mesmin

Méry sur Seine

Manosque (04)

Suippes (51)

Brienne-le-Château

Saint André les Vergers

Chaumont

Troyes/Dienville

Thillois (51)

Chaumont

Troyes/Bar sur Seine

Troyes

Chaumont

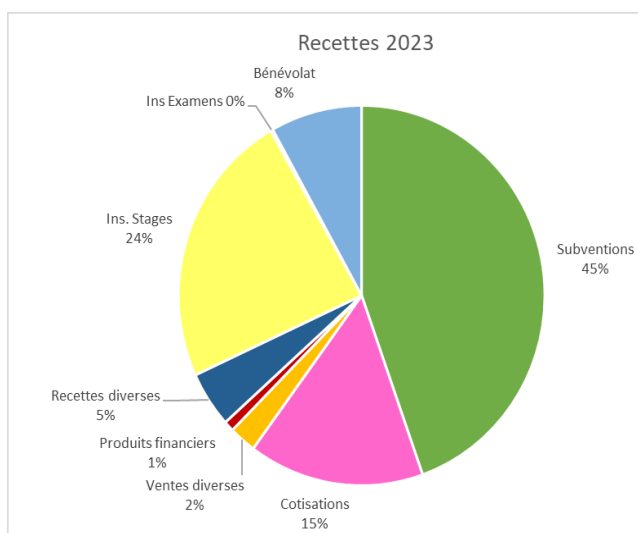
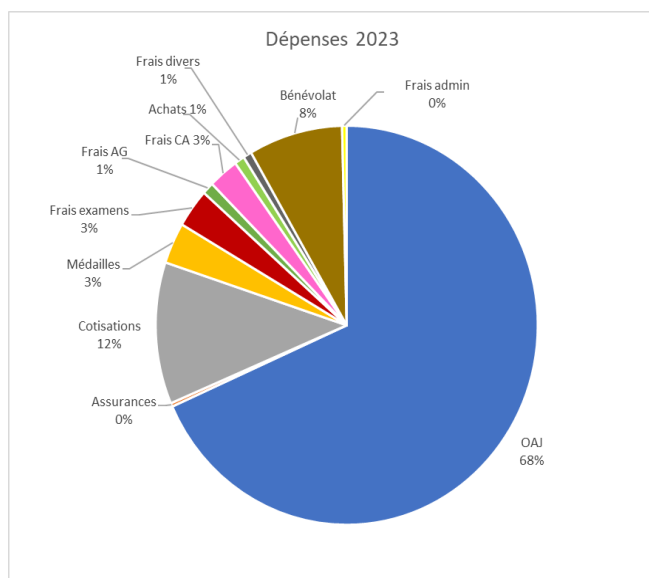
Nicolas PIELTIN précise également que d'autres points sont effectués tout au long de l'année pour les différentes organisations des activités.

Thérèse GERARD ajoute que tous nos projets peuvent se réaliser grâce au partenariat que nous avons avec Arts Vivants 52 sur la Haute-Marne et également aux aides financières des deux Conseils Départementaux.

Le rapport moral et le rapport d'activités 2023 sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Marie KEMPF présente le rapport financier 2023.



L'exercice comptable 2023 est déficitaire de 535.90 €.

Nos recettes représentent 70 835.53 € alors que les dépenses s'élèvent à 71 371.39 €.

Concernant les recettes, les remboursements du congrès concernent la prise en charge par la CMF des frais de Damien BONNIN pour sa participation au congrès de Manosque puisqu'il est membre du CA de la CMF.

Nous avons bénéficié d'une aide financière lors de l'OD de 2022 à hauteur de 320 € par l'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Chaumont) qui s'élevait à 20 € par élève. Le versement a été effectué sur l'exercice 2023.

L'Harmonie de Troyes a effectué le versement d'un don dans le cadre des concerts solidaires. Notre Fédération a servi d'intermédiaire pour le versement puisque la billetterie est gérée par un organisme extérieur

Pour nos dépenses, les opérations Concerts Solidaires 2022 et 2023 sont affectées sur le même exercice. Les frais d'Assemblée Générale correspondent à la prise en charge des repas pour les membres du Conseil d'Administration. Les frais kilométriques ne sont pas retenus. Par contre, ces derniers sont remboursés tout comme les repas lors des réunions du Conseil d'Administration.

Thérèse GERARD ajoute que les heures de bénévolat sont calculées pour permettre de valoriser le temps financièrement. Elles représentent, pour la Fédération, une estimation de 483h au SMIC chargé au 1^{er} janvier de l'année. Elle rappelle l'importance de les faire figurer dans les budgets notamment pour bénéficier de subventions.

Jean-Marie KEMPF précise nos encours en banque à savoir 9 824.06 € au Crédit Mutuel, 6 023.45 € à La Banque Postale et 49 047.73 € sur notre livret d'épargne.

Aucune remarque n'étant apportée, le rapport financier 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUEVABLES

Nicolas PIELTIN précise que les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers conformément à l'article 7 de nos statuts.

Le taux de représentativité à l'Assemblée Générale 2023.

- Aube : 19 sociétés représentées sur 32 soit un taux de 59.38 %
- Haute-Marne : 12 sociétés représentées sur 21 soit un taux de 57.14 %

Nicolas PIELTIN fait lecture des membres sortants :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| • Olivier BEAUDE | • Patrice POULIN. |
| • Véronique BONNEVEAUX | • Marie-Christine REMONGIN |
| • Bruno CHERRIER | • Christian SERGENT |
| • Thérèse GÉRARD | |

Nicolas PIELTIN indique que l'ensemble des administrateurs sortants sont rééligibles et se représentent.

Il est fait appel à candidature. Il n'y a pas de volontaire.

Sans demande contraire, le vote est fait à main levée. Les statuts ne mentionnent aucune obligation.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

FIXATION DE LA COTISATION 2025

Thérèse GERARD explique que lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, les membres ont proposé de reconduire les tarifs de l'année 2024 pour 2025.

Les tarifs progressifs sont donc de 42 € pour les présents à l'Assemblée Générale, 58 € pour les représentés et 75 € pour les absents.

A ce jour, le prix confédéral et régional n'est pas connu. Aussi, elle propose de voter la part fédérale uniquement.

Damien BONNIN explique que lors du congrès de la CMF l'année passée, l'Assemblée avait voté contre l'augmentation de 5% sollicitée par le Conseil d'Administration. Des changements ayant été opérés dans l'organisation (salariés, nouveaux outils...), il est fort probable qu'une nouvelle augmentation intervienne.

Au niveau de la part régionale, Bruno CHERRIER indique qu'il n'est pas prévu d'augmentation pour le moment.

Le montant de la cotisation 2025, part fédérale, est adopté à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Thérèse GERARD présente brièvement le budget prévisionnel 2024 qui a été adressé lors des demandes de subvention.

Il est présenté à l'équilibre à hauteur de 87 830 €. Il a été demandé plus de subvention au Conseil Départemental de l'Aube (pour 32 000 € dans l'Aube contre 30 000 € habituellement) et 4 000 € en Haute-Marne.

Comme chaque structure, la Fédération existe pour réaliser des projets. Cela permet de montrer la bonne santé de cette dernière.

Au niveau des assurances, Thérèse GERARD explique que nous avons modifié notre contrat. En effet, nous avons un contrat de base désormais permettant de couvrir les membres du Conseil d'Administration et nous effectuons des avenants au contrat lors de l'organisation des stages. In-fine, nous avons effectué une petite économie sur la facture globale annuelle.

Nous sommes mieux assurés. Toutefois, cela nécessite un travail préalable de recensement des données (références et prix de tous les instruments utilisés). L'avenant se base sur 11 € par tranche de 20 000 € (valeur à neuf des instruments)

Par exemple, pour l'OAJ en 2023 cela représente 190 000 € en valeur à neuf.

En 2024, la facture globale sur l'année sera supérieure puisque nous organisons 4 stages.

Olivier BEAUDE demande à quoi correspond la ligne SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Assistance à la Personne).

Il s'agit de la présence obligatoire dans les locaux de la Ville de Troyes d'un agent lors des stages de l'OAJ afin de s'assurer des bonnes conditions de sécurité. Il ne fait qu'acte de présence mais nous ne pouvons pas nous en passer réglementairement.

Thérèse GERARD rappelle d'ailleurs que l'agent SSIAP ne peut pas être musicien au même moment. Donc si un musicien est formé, il doit faire le choix entre être musicien ou être agent SSIAP.

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 (AUBE)

La prochaine Assemblée Générale est prévue aux Noës près Troyes en 2025. Mélanie GERVASONI a confirmé.

Florence FAVRAU annonce que Chaumont se porte volontaire pour accueillir en 2026.

Nous prenons une pause de 20 minutes.

CONGRES CMF

Damien BONNIN explique que le 122^{ème} congrès s'est déroulé à Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence. Même s'il est toujours agréable de visiter, ces moments d'échanges et de débats sont intenses et riches.

Ce congrès était plutôt tendu entre le Bureau et les membres présents. Il y a eu de gros changements, des absences de longue durée pour le personnel de la CMF...

Une nouvelle équipe a été mise en place. Le projet du bureau va pouvoir se mettre en place.

Des pôles ont été créés :

- Administratif/comptable/services aux adhérents
- Centre de ressources et observatoire des pratiques musicales amateurs (CMF Média et CMF Documentation)
- Communication externe et interne et animation de l'information
- Mission pédagogie, formation des encadrants et actions d'accompagnement. Valorisation des ensembles musicaux (concours, championnats...)
- ESS (Economie Sociale et Solidaire) éducation populaire et animation du réseau. Appui à la vie associatives et aux bénévoles

Il restera à créer un pôle « formation »

Les travaux avec les ministères ont permis de mettre en avant l'activité de la CMF et renforcer sa crédibilité.

Des nouveaux outils sont développés notamment pour intégrer la gestion des médailles dans Opentalent ou une partie comptabilité (option payante). Mais pour cela, il faut que les structures l'utilisent. Une application mobile devrait également voir le jour.

Pour 2024, le congrès se déroulera le 13 avril à St Omer dans le Pas de Calais. Damien BONNIN et Mélanie GERVASONI seront nos deux délégués.

EXAMENS FEDERAUX

BILAN EFFECTIF EXAMENS FÉDÉRAUX 2023

	ELEVES PRÉSENTÉS Centre TROYES	ELEVES PRÉSENTÉS Centre Brienne	ELEVES ABSENTS	IM1	IM2	IM3	FC1	AM1	AM2	AM3	FC2	TC1	TC2
L'ALERTE	16	3	4	3	4		4	1	1	1	3		
ARCIS SUR AUBE		5									5		
BRIENNE LE CHATEAU	13	9	1			1	13	1	4		2	1	1
LES NOËS PRÈS TROYES	9		2	6	1								
PLANCY	5			2	2		1						
VENDEUVRE	11	1		7		1		1				1	
CHAUMONT	10			6	1	2							
						+1 en IM5							
	64	18	7	24	8	5	18	3	5	1	10	2	1

Thérèse GERARD présente le bilan des examens 2023. Elle rappelle, pour l'Aube, l'organisation sur deux centres principaux à Brienne le château pour les grands niveaux et sur l'agglomération troyenne pour les niveaux précédents.

Le jury est constitué de professionnels qui sont recrutés par la Fédération.

En Haute-Marne, les seuls élèves qui se présentent sont soit guitaristes soit pianistes. Pour le centre de Troyes, des professeurs sont aussi associés au jury afin d'encadrer les élèves et avoir un représentant local.

Nous avons déploré un manque d'encadrant le jour J alors qu'ils s'étaient proposés.

Bertrand BERNAUDAT (président de l'Alerte) répond qu'il faut confirmer auprès des personnes également pour éviter d'avoir des absents.

Thérèse GERARD répond que nous apprenons de nos erreurs. Pour 2024, nous avons adapté l'organisation avec l'envoi d'un courrier de convocation ajusté. Le point d'accueil café/croissants n'est mentionné que pour les professionnels et non pour les parents d'élèves.

Thérèse GERARD interpelle les congressistes sur l'organisation des examens. L'organisation de ces derniers est faite pour aider les écoles qui ne peuvent gérer elles-mêmes des examens. La problématique se pose sur les locaux, le jury à constituer, le choix des œuvres...Quels sont les besoins des écoles ?

Emilie BRUAND avance l'idée qu'il faut expliquer à quoi servent les examens. Il faut communiquer peut-être en adressant un mail pour demander ce que la fédération peut apporter et voir ensuite en commission interne comment ajuster en fonction des besoins.

Nicolas PIELTIN s'interroge sur les causes de l'arrêt de la participation de plusieurs écoles en Haute-Marne. Thérèse GERARD lui répond que ces écoles ont maintenant les moyens d'organiser elles-mêmes leurs propres examens.

Jean-Marie KEMPF évoque aussi le coût pour les sociétés qui peut-être un motif de ne plus faire les examens.

Thérèse GERARD indique également qu'il n'y a pas d'accompagnateur en Haute-Marne ce qui peut également avoir été un frein.

Olivier BEAUDE propose que les écoles sur la Haute-Marne viennent dans l'Aube si nécessaire.

Damien BONNIN intervient et fait part de son scepticisme, évoquant notamment l'éloignement géographique. Il ajoute que les dirigeants ne se déplacent pas en Assemblée Générale, alors cela lui semble encore moins possible pour les examens.

Thérèse GERARD relève également un autre problème notamment pour les élèves de 3^{ème} cycle. Les morceaux proposés sont bien trop compliqués par rapport au niveau des élèves. Au niveau des percussions par exemple, certains morceaux ne peuvent être joués par manque de matériel (exemple d'un marimba 5 octaves, il faut pouvoir être équipé) Dans tous les cas, s'il est constaté des difficultés, la référente pour les examens est Mélanie GERVASONI.

Pascal HOUARD mentionne également les problématiques de stocks de partitions auprès des éditeurs.

Chrystelle SERGENT (la lyre vendeuvroise) s'interroge sur le matériel adressé cette semaine où ne figurent pas certaines épreuves. Elle demande aussi un éclairage sur la situation d'un élève pour la présentation dans les niveaux.

Thérèse GERARD répond qu'il y avait une erreur et qu'un nouvel envoi est prévu très prochainement.

Pour l'élève en question, il pourra se présenter dans les niveaux suivis mais il devrait rattraper le retard en FM pour passer la fin de cycle.

OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)

Thérèse GERARD revient sur les stages de l'**OAJ** 2023 sur la base des informations transmises par Mélanie GERVASONI.

Les stages réunissent entre 60 et 65 stagiaires. Nous rencontrons quelques difficultés sur l'accueil pour les concerts.

POINTS POSITIFS :

- Fréquentation croissante : les élèves sont issus des écoles du département, de la Marne et de la Haute-Marne.
Arcis, Brienne, Chaumont, Reims, Chatillon, Ste Savine, Conservatoire de Troyes, l'Alerte, Bar sur Aube, Romilly, Pont Ste Marie, Vendeuvre, Bar sur Seine, St André les vergers, Rosières, St Dizier, Montier en Der, La Chapelle st Luc.
- Pupitres assez équilibrés
- Bonne communication, via les réseaux, via Canal 32, journaux locaux
- Simplification des inscriptions via le site Helloasso, possibilité de régler sous plusieurs formes (CB, Chèque ou ANCV)
- Lieux de concerts

POINTS À AMÉLIORER :

- Elaboration d'une convention pour l'accueil des concerts
- Régie du matériel

- Recrutement d'un responsable en charge de l'encadrement des mineurs et titulaire du BAFA
- promotion du stage auprès de toutes les structures d'enseignement musical
- Difficultés à référencer tous les numéros d'instruments pour les assurances
- Assurer la pérennité d'un concert annuel au Centre de Congrès de Troyes

PROJETS 2024

- Concert à Nigloland (juillet)
- Participation au Festival des Nuits de Champagne
- Promouvoir l'orchestre en dehors du territoire Aube-Haute-Marne

Damien BONNIN intervient pour présenter l'**OD 52** qui à la différence de l'OAJ regroupe des musiciens intergénérationnels. Le stage débute demain. Il regroupe 60 musiciens avec un partage pour moitié adultes. 5 professeurs interviennent, 2 solistes (Simon GIRARD et Julien HENNEVEUX) et le chef invité (Maxime PITOIS).

Le stage est porté principalement par Arts Vivants 52 qui initie tout l'accueil, la partie technique mais également la communication. Le budget n'est pas encore précisé.

Thérèse GERARD ajoute que celui-ci est basé sur la demande de subvention « Plan Fanfare » pour lequel nous n'avons pas encore de réponse.

Le reste à charge par notre Fédération dépendra donc du montant de l'aide financière.

Damien BONNIN ajoute que les concerts auront lieu à Chaumont le jeudi 29 février à 20h à la salle des fêtes et à Montier en Der le vendredi 1^{er} mars à 20h à l'auditorium du pôle socio-culturel.

NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

Damien BONNIN présente brièvement les supports de communication en cours d'élaboration par la Fédération pour informer que l'utilité de la CMF.

Il indique que deux supports seront mis à disposition. Un flyer à destination des membres du Conseil d'Administration pour échanger avec les structures non adhérentes par exemple et permettre d'avoir les arguments et un livret de présentation qui sera à destination des structures.

Une répartition des tâches est en cours au sein des membres du Conseil d'Administration.

INFORMATIONS (DEMANDE DE SUBVENTION, ASSURANCES, OPÉREMENT, MÉDAILLES, SACEM, SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK...)

Marie-Christine REMONGIN prend la parole concernant les **médailles fédérales**. Elle rappelle que le formulaire à utiliser est celui qui est sur le site internet. Il a été mis à jour. Elle reçoit trop souvent les anciens imprimés.

Le diplôme est personnalisé en fonction de l'instrument pratiqué. De plus, la notion d'adresse d'envoi est demandée. En effet, elle a été confrontée au retour des courriers par la Poste.

En 2023 ce sont 103 médailles qui ont été vendues pour 20 sociétés musicales. Il s'agit principalement des médailles fédérales de 10 et 15 ans. On peut noter aussi 2 médailles de chef sur des longues périodes.

Elle rappelle que la Fédération ne fait aucun bénéfice sur les médailles. Elle refacture au prix fixé par la CMF. Seul un arrondi est opéré pour éviter les paiements avec des centimes.

Marie-Christine REMONGIN poursuit ensuite pour apporter des explications concernant **l'assurance CMF** afin de répondre à quelques interrogations de nos adhérents.

- Il faut être vigilant sur la catégorie d'assurance retenue (A, B ou C) notamment pour le transport des instruments qui n'est pas forcément couvert. Il ne faut pas hésiter à faire une extension (par tranche)
- Un musicien jouant dans deux sociétés musicales affiliées à l'assurance CMF doit être assuré dans les deux sociétés pour être couvert.
- La liste transmise à l'assurance doit tenir compte des instruments non attribués à un musicien sinon ceux-ci ne sont pas assurés. Il faut donc transmettre une liste par instrument et une liste des musiciens. Il faut pouvoir estimer la valeur à neuf des instruments pour un dédommagement.

A la moindre interrogation, il ne faut pas hésiter à contacter l'équipe de Gescopim qui est très sympathique et très réactive au 02 72 72 30 30.

Vous trouverez aussi de l'information sur le site de la CMF France www.cmf-musique.org (rubrique nos services)

Thérèse GERARD ajoute qu'un nouveau contrat est disponible pour les musiciens adhérents à la CMF qui souhaite assurer à titre individuel leurs instruments. Le prix minimum est de 30 € à l'année. Il s'agit de Music'assur. *"Ce produit, conçu spécialement pour les adhérents de la CMF, est destiné à couvrir les instruments de musique jusqu'à 20 000 €, en tous risques avec une tarification liée à la valeur de l'instrument"*

Thérèse GERARD reprend la parole concernant la **SACEM** et rappelle qu'un partenariat a été signé entre la CMF et la SACEM permettant d'avoir des tarifs privilégiés. Elle indique qu'un forfait est appliqué à condition d'effectuer la déclaration en amont du concert.

La SACEM peut également proposer des subventions.

Il est fait remonter qu'il n'est toujours pas aisé de déclarer la liste des œuvres sur le site de la SACEM.

Damien BONNIN ajoute qu'il existe toujours le Don SACEM. Il a adressé à l'ensemble des structures un mail expliquant la démarche.

Nicolas PIELTIN prend la parole ensuite pour présenter le **site internet** de la fédération. Il rappelle qu'il ne peut pas apporter toutes les évolutions seul et qu'il ne faut pas hésiter à le contacter si l'on remarque des anomalies ou pour faire des propositions.

De nombreuses informations sont présentes sur le site et notamment les points abordés lors de cette assemblée.

Nicolas PIELTIN rappelle également l'existence de la page **Facebook**. Il explique que la page vit principalement par le partage des affiches de concerts. En 2023, il avait été décidé de faire une présentation des sociétés également, chose qui a été réalisée.

Thérèse GERARD aborde un point important sur les **subventions**. Elle informe également que la référente au niveau de la Fédération est Emilie BRUAND.

Pour la Haute-Marne, elle explique que le plancher minimum est de 500 € et le maximum correspond à 15% du budget global. Il est donc important de faire figurer les heures de bénévolat car si le budget est trop bas, il n'est pas possible d'attribuer de subvention.

Il ne faut pas avoir peur du mot « projet » puisqu'organiser un concert sur l'année est en soi déjà un projet.

Aucune subvention ne sera versée pour des frais conséquents de repas. Le Conseil Départemental a également la possibilité d'aider sur un projet sur plusieurs années.

Il existe deux types de subventions :

- La subvention de fonctionnement
- La subvention d'investissement. (15 à 30 % de l'aide)

Ceux sont deux commissions différentes avec des budgets alloués.

Il existe également d'autres dispositifs comme le DIVAP (aide de la Région), le FDVA (préfecture).

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les questions spécifiques.

Damien BONNIN informe de mises à jour à venir concernant **Opentalent**. A savoir, une réécriture du logiciel, un travail pour la gestion des médailles et diplômes, une intégration du logiciel Basicompta (ce sera une option payante), un enrichissement du rapport d'activité », le développement d'une application mobile.

Concernant l'appel de cotisation, ils travaillent sur une nouvelle manière de remonter les cotisations afin que soit plus rapide, de nouvelles appellations des différents profils d'usagers (musiciens, élèves, bénévoles...), une adhésion des musiciens directement en ligne, une intégration du Livret Fédéral.

Concernant la **SEAM**, l'aide financière pour l'achat de partitions est toujours d'actualité.

CMF CHAMPAGNE-ARDENNE

Bruno CHERRIER invite à participer à l'Assemblée Générale le 7 avril prochain à Suippes ou à défaut de se faire représenter. La réunion sera retransmise en visio également. Un concert sera proposé l'après-midi.

Il manque toujours un poste pour représenter notre Fédération.

Le stage régional est prévu du 19 au 24 août au Thillois (51) toujours avec un volet perfectionnement instrumental et un volet stage de direction.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été formulée préalablement.

Thérèse GERARD explique qu'elle a été sollicitée pour aider financièrement « Bulles de cuivres ». C'est un projet de stage regroupant 50 à 60 stagiaires avec des concerts, des master class.

Notre Fédération n'est pas en mesure d'attribuer une aide financière puisqu'elle est elle-même bénéficiaire de subventions. Toutefois, elle se fera le relais de la communication.

Thérèse GERARD aborde également la mise à disposition sur les sites des Conseils Départementaux des agendas des manifestations. Chacun est invité à y faire référencer ses manifestations. Il existe aussi une Webothèque en Haute-Marne (<https://webotheque.haute-marne.fr/>)

Elle remercie l'ensemble des participants pour les travaux de la matinée et les échanges constructifs.

La séance est levée à 12h10.

Pendant l'après-midi, les participants ont pu profiter d'un concert des élèves et de l'harmonie de l'école de musique des Fa-Sonneurs du Pays Vannier-Amance.

Le secrétaire,

Nicolas PIELTIN

